
Mobilisations du droit et engagements des juristes, XX^e siècle

Liora Israël et Sophie Pochic



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20098>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2010

Pagination : 455-458

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Liora Israël et Sophie Pochic, « Mobilisations du droit et engagements des juristes, XX^e siècle », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2010, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20098>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Mobilisations du droit et engagements des juristes, XX^e siècle

Liora Israël et Sophie Pochic

Liora Israël, *maîtresse de conférences*

Qu'est-ce qu'« avoir le droit » ? Revendication de droits et usages du droit

- 1 CE séminaire inaugurerait de nouvelles perspectives théoriques, en s'aventurant sur des questionnements encore peu défrichés par les sciences sociales. En outre, son programme a été partiellement transformé, dans le cadre de l'opération « *Changeons le programme !* » auquel nous nous sommes associés dans le cadre de la mobilisation contre les différents projets visant l'Enseignement supérieur et la Recherche. La réflexion sur ces questions se poursuivra sous une forme collective dans le cadre d'un séminaire alternatif « Les politiques des sciences ». Malgré tout, le séminaire s'est avéré intéressant, ouvrant un grand nombre de pistes, en particulier grâce aux travaux diversifiés des participants au séminaire.
- 2 Le séminaire avait pour objet de donner un sens sociologique à la formule « avoir le droit », en s'intéressant aux modalités par lesquelles les personnes en viennent à revendiquer des droits, et à articuler ces revendications à une demande ou à une revendication en termes de droit (au sens de la légalité). Certains termes anglo-saxons se sont révélés particulièrement importants au cours de ces investigations. Les termes d'*entitlement*, ou ceux d'*empowerment* se sont révélés caractéristiques à la fois d'une certaine littérature de sciences sociales relative aux mobilisations politiques du droit, et de mobilisations elles-mêmes, que nous avons étudiées ou mentionnées, situées en particulier aux États-Unis dans les années 1960-1970. Dans cette perspective, l'article canonique d'Abel, Felstiner et Sarat connu grâce à la trilogie « Naming, blaming, claiming... » (William L.-F. Felstiner, Richard L. Abel, Austin Sarat, « The emergence and

transformation of disputes : Naming, blaming, claiming... », *Law and Society Review*, vol. 15 n°s 3/4, 1980-1981, p. 631-654) a constitué l'un des fondements de la réflexion.

- 3 Les mobilisations ou les figures sur lesquelles nous avons travaillé se sont situées à l'articulation de la dimension individuelle, de l'expérience personnelle, et de la dimension collective de l'expression de demandes ou de revendications : la référence à des droits, existants ou espérés, est une modalité politique de constructions de collectifs particulièrement pertinente à étudier. Le rôle particulier du droit tient au fait qu'il configure, oriente, freine aussi parfois par l'intermédiaire des juristes ou de son formalisme, l'articulation entre des droits subjectifs perçus et leur mobilisation, éventuellement jusqu'à une modification du droit « objectif ». Plusieurs types de « droits », appréhendés aux travers d'enquêtes sociohistoriques ou plus ethnographiques, ont été évoqués, dans leurs interactions avec des mobilisations politiques ou sociales, des formes individuelles ou plus collectives de revendications, plus ou moins rattachées à la proclamation ou à la réalisation de droits.
- 4 Nous sommes notamment passés des droits de la défense et de leurs effets politiques (avec Maria Malatesta sur l'Italie des années 1970 et moi-même sur le Tribunal pénal international sur le Rwanda), aux droits des consommateurs (avec Stève Bernardin) et aux droits des victimes (avec Stéphane Latté), pour aboutir à une réflexion approfondie sur la question de l'accès au droit.
- 5 Ces différents terrains ont permis d'élaborer progressivement une réflexion, aux confluent d'une sociologie morale et d'une sociologie politique du droit, ouvrant des perspectives nouvelles relatives aux formes sociales prises par le registre des droits dans les revendications contemporaines. Les pistes qui restent à creuser davantage concernent notamment la notion de « légalisme », mais aussi les modalités de prise de conscience de ses droits, à la manière de Michael McCann lorsqu'il parle de « *rights consciousness* », « Law and social movements », dans *The Blackwell companion on law and society*, sous la dir. d'Austin Sarat, Cambridge, Blackwell, 2004).

Publications

- « Résister par le droit ? Avocats et magistrats dans la Résistance (1940-1944) », *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 1, 2009, p. 149-176.
- Avec Champy Florent, « Introduction du dossier : professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, n° 73, 2009, p. 7-20.
- « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n° 73, Paris, 2009, p. 47-72.
- « Introduction du dossier : Quelles méthodes pour la sociologie du droit et de la justice ? », *Droit et Société*, LGDJ, n° 69-70, Paris, 2008, p. 325-329
- « Question(s) de méthodes. Se saisir du droit en sociologue », *Droit et Société*, LGDJ, n° 69-70, Paris, 2008, p. 381-395
- « Les milieux judiciaires dans la Résistance et à la Libération », dans *La Justice de l'épuration à la fin de la Seconde Guerre mondiale*. Collectif, 2008, La Documentation française, « Association française pour l'histoire de la justice », Paris, 2008, p. 123-132.
- « Redéfinir la Résistance (judiciaire) : problématiques, méthodes, écriture », dans *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, sous la dir. de Michel Offerlé et Henry Rousso, Presses universitaires de Rennes, « Res Publica », Rennes. 2008. p. 119-131.

Liora Israël, *maîtresse de conférences*
Sophie Pochic, *chargée de recherche au CNRS*

S'engager dans son travail : logiques et enjeux

- 6 CE séminaire s'inscrivait dans la continuité du séminaire 2005-2006, coordonné par Liora Israël et Florent Champy, qui visait à montrer la fécondité du croisement entre la sociologie des professions et de l'engagement public. Nous avons choisi cette année de réinterroger à partir de différents textes la notion d'engagement au prisme des situations de travail, en tenant ensemble deux définitions du verbe s'engager, celle qui désigne le fait de se mobiliser en faveur d'une cause, et celle qui renvoie au fait de s'investir personnellement, avec intensité, par exemple dans une activité professionnelle. Dans quelle mesure ces deux formes de l'engagement liées à des situations de travail se recouvrent-elles ou se contredisent-elles ? Quel transfert de pratiques et de savoirs entre les sphères professionnelles et militantes, notamment syndicales et politiques ? Comment se combinent ces deux formes d'engagement, qui souvent vont de pair ? Ce séminaire a pris une tonalité particulière au printemps 2009 avec la mobilisation de la communauté universitaire contre la réforme LRU, et s'est inscrit dans l'opération « *Changeons le programme !* » de l'EHESS.
- 7 Nous avons commencé par interroger la notion d'engagement à partir d'un article classique d'Howard Becker datant de 1960, « Notes on the concept of commitment », appuyé sur des exemples issus tant de la sociologie du travail, que de la sociologie des religions ou de la sociologie politique. Il y montre qu'il est fructueux de travailler sur la situation (être engagé) et son évolution dans le temps, plutôt que sur la décision prise en amont (s'engager), même s'il laisse de côté les cas d'engagements conflictuels. Becker définit l'engagement comme un processus, saisissable par des « lignes d'action cohérentes » repérables dans les conduites des personnes. Nous nous sommes interrogés sur les filiations possibles de cette approche, notamment en termes de sociologie politique, en l'articulant aux analyses issues du courant théorique de la mobilisation des ressources. Une séance a été consacrée aux approches biographiques qui ont travaillé cette dimension processuelle, en suivant des générations de militants, que ce soit le mouvement des droits civiques américain tel que l'a analysé Doug McAdam, ou les syndicats américains engagés dans des stratégies de revitalisation et d'« organizing » étudiés par Ruth Milkman et Kim Voss. Nous avons ensuite abordé la question des frictions, frottements et passerelles entre travail et engagement, à partir de la difficile « conciliation » entre carrière professionnelle et prise de mandats syndicaux pour des cadres militants à la CFDT. La spécificité de l'engagement syndical, à la fois archétypique de la prise de positions dans le lieu de travail, mais aussi spécifique par sa forte institutionnalisation (au sens des formes et modalités concrètes d'engagement) et sa relative professionnalisation (montée des savoirs techniques et formels nécessaires à son exercice) a été abordée dans une approche comparative.
- 8 Saisir l'hybridation des logiques professionnelles et militantes au prisme de professions « engagées » à différents titres était l'enjeu de la seconde partie de ce séminaire. Le cas des avocats se saisissant du droit au nom de convictions politiques, pour résister ou au contraire pour défendre des régimes totalitaires, a tout d'abord été examiné à la lumière du procès Kravchenko, tenu à Paris au début de la guerre froide. L'exemple des

artistes américains engagés contre la guerre en Irak étudié par Violaine Roussel nous a permis ensuite d'aborder les conditions dans lesquelles un marché du travail peut autoriser ou non ces prises de position politiques sans nuire à l'avenir professionnel de ceux qui se mobilisent publiquement. Enfin, nous sommes revenus sur l'engagement physique et émotionnel dans le travail, qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps autour de notions comme le stress ou la souffrance au travail. À partir de l'exemple du « *burn-out* » des infirmières – usure au travail qui serait spécifique aux métiers fondés sur le travail relationnel –, nous avons mis en évidence à l'aide des travaux de Marc Loriol la construction sociale de ce phénomène. L'institutionnalisation d'une notion psychologisante et individualisante repose sur la mobilisation de divers professionnels autour d'une cause (associations professionnelles, directions, institutions de formation, presse spécialisée), mais est également rendue possible dans cet exemple par la faible syndicalisation et politisation de ce milieu professionnel. Ces trois cas montrent la nécessité de prendre en compte l'organisation du travail, et plus largement le marché du travail, pour comprendre les formes possibles d'engagement de professionnels au nom de leurs savoirs.

INDEX

Thèmes : Sociologie